ARRÊTÉ DU MAIRE - AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2026-11-02

Le Maire de la commune de Saint Hilaire de Chaléons,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et suivants,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code Pénal, notamment l'article R.610-5,
Vu la demande formulée par M. MARTI Marc,
Vu l'intérêt public local et la nécessité d'encadrer l'occupation du domaine public pour des raisons de sécurité, de circulation et de salubrité,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :
Il est accordé à M. MARTI Marc, l'autorisation temporaire d'occupation du domaine public communal sur le site suivant : 14 ter rue de l'Allée.

Nature de l'occupation : Emménagement.
Durée d'occupation : les 03 et 04 novembre 2026.

ARTICLE 2 :
Le bénéficiaire devra :

- Maintenir le site propre et en bon état,
- Ne causer aucun trouble à la circulation ni à la tranquillité publique,
- Mettre en place la signalisation réglementaire et appropriée (si applicable),
- Respecter les règles de sécurité en vigueur.

ARTICLE 3 :
Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 :
Madame le Maire, Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Chaumes-en-Retz, et le Directeur général des services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Hilaire de Chaléons, le 03/11/2026
Le Maire,
Françoise ROUSSEAU

MAIRIE SAINT-HILAIRE CHALEONS Loire-Atlique

Mise en ligne le : 03/11/2026 12:38 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : JP
https://www.saint-hilaire-de-chaleons.fr/documents_administratifs/85751